

Rouen, le 26 mars 2018

L'adjoint à la directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale

**Objet : Autorisation de sorties et manifestations scolaires**

Suite à la demande de différentes équipes de circonscriptions et en lien avec la posture Vigipirate, il semble nécessaire de rappeler les modalités applicables aux diverses autorisations de sorties scolaires et de manifestations pour les écoles.

	Type de sorties ou manifestations	Document à utiliser	Validation par
<b>DSDEN de la Seine-Maritime</b>  Serge FREULET IEN adjoint  Dossier suivi par : Sébastien DUBOT Thierry LESTANG CPD EPS Téléphone 02 32 08 97 89 02 32 08 97 99 Mél. <a href="mailto:cpdeps76@ac-rouen.fr">cpdeps76@ac-rouen.fr</a>	Les sorties scolaires organisées sur un lieu pouvant présenter un risque particulier, hors région parisienne (exemple : Mémorial de Caen...)	<b>Annexe 1</b> Adresser une copie à l'IEN, pour information	Directrice ou directeur d'école
	Les manifestations festives se déroulant sur temps scolaire (défilé de carnaval, kermesse, exposition...)	<b>Demande d'autorisation pour manifestation scolaire</b> , à adresser par la personne organisatrice, à l'IEN	Inspectrice ou Inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription
	Les manifestations se déroulant sur temps scolaire sur un équipement sportif (de type stade, gymnase, complexe sportif...)		
Bureau des élèves à besoins éducatifs particuliers  Actions éducatives et partenariats DESCO C Aurélie NICOLLE Téléphone 02 32 08 98 93 Fax 02 32 08 98 84 Mél. <a href="mailto:desco76.edupart@ac-rouen.fr">desco76.edupart@ac-rouen.fr</a>	Les sorties sportives se déroulant en totalité ou en partie sur voie publique, avec un effectif supérieur à 100 participants	<b>Déclaration d'une randonnée sportive hors cyclisme sur la voie publique</b> (imprimé cerfa n° 15825*01), à adresser par la personne organisatrice, à l'IEN pour information  <b>Déclaration d'une randonnée de cyclisme sur la voie publique</b> (imprimé cerfa n° 15826*01), à adresser par la personne organisatrice, à l'IEN pour information	Déclaration à déposer auprès du : - Maire, si la manifestation se déroule sur une commune. - Préfet de département, si elle se déroule sur plusieurs communes du même département. - Préfet de chacun des départements concernés.
	Les sorties scolaires avec nuitées en France ou à l'étranger *	<b>Annexe 2</b> , après avis de l'IEN, à la DESCO C	Inspectrice d'Académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime
Les sorties scolaires sur la région parisienne, avec visites de sites sensibles (institutions, édifices religieux, sièges de médias, musées...)	<b>Annexe 1</b> , à adresser par l'IEN à l'adresse suivante (DESCO C) : <a href="mailto:desco76.sortie-journée@ac-rouen.fr">desco76.sortie-journée@ac-rouen.fr</a>		
Les manifestations sportives particulières regroupant des classes de différentes circonscriptions (Journée Olympique, regroupement de l'opération « Tous ensemble, Tous au hand »...)	<b>Demande d'autorisation pour manifestation scolaire</b> , à adresser par la personne organisatrice, à l'adresse suivante (DESCO C) : <a href="mailto:desco76.sortie-journée@ac-rouen.fr">desco76.sortie-journée@ac-rouen.fr</a>		

\* Les mobilités à l'international restent soumises à déclaration à la DAREIC ( [dareic@ac-rouen.fr](mailto:dareic@ac-rouen.fr) ) et à inscription sur le site « Ariane ».

Vous trouverez joints à la présente note des documents destinés à vous accompagner dans la mise en œuvre de ces dispositions.

Je vous remercie de bien vouloir en alerter les écoles placées sous votre responsabilité.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Signé  
Serge FREULET